



POUVOIR ADJUDICATEUR

Ville de Milly-la-Forêt
Place de la République
91490 MILLY-LA-FORÊT

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R.C.)**

Objet du marché

MARCHE N° PFAG0123
FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE JEUX LUDIQUES

Date de remise de l'offre

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

25 MAI 2023 – 18 H 30

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur :

Ville de Milly-la-Forêt
Place de la République
91490 MILLY-LA-FORÊT

Objet de la consultation :

FOURNITURE ET POSE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE JEUX LUDIQUES

Lieu d'exécution : Rue du Colonel Arnaud Beltrame – 91490 MILLY-LA-FORÊT

Nomenclature / Classification CPV (Vocabulaire Commun Marchés Publics) :

	<i>Descripteur principal</i>
Objets Principaux	37410000-5 – Equipements sportifs de plein air 37416000-7 – Equipements de loisirs
Objet supplémentaire	44112200-0 – Revêtements de sol

Code NUTS : FR 104

Le présent marché est couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP).

Par voie de conséquence, seuls les candidats domiciliés dans l'Union Européenne ou dans un Etat-partie à l'Accord sur les marchés publics conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ou à un autre accord international équivalent auquel l'Union européenne est partie, sont habilités à candidater.

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 2 : DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION – FORME DU PRIX</u>	<u>4</u>
2.1 - DIVISION EN LOTS	4
2.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
2.3 – FORME DU PRIX	4
2.4 - DUREE DU MARCHE	4
<u>ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	<u>4</u>
3.1 – GROUPEMENTS	4
3.2 - VARIANTES – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)	4
3.3 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	5
3.4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
3.5 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHE	5
3.6 - TRANCHES	5
SANS OBJET	5
<u>ARTICLE 4 : DOSSIER DE CONSULTATION (DCE)</u>	<u>5</u>
<u>ARTICLE 5 : MODALITES DE DEPOT DES OFFRES</u>	<u>6</u>
6.2 – OFFRE	8
6.3 – ECHANTILLON	8
<u>ARTICLE 7 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	<u>9</u>
<u>ARTICLE 8 : CONDITIONS D’ATTRIBUTION DU MARCHE</u>	<u>9</u>
<u>ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>10</u>
9.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	10
9.2 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	10
<u>ARTICLE 10 : TRAITEMENT DES DONNEES</u>	<u>10</u>
<u>ARTICLE 11 : RECOURS</u>	<u>11</u>

Article premier : Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la fourniture et la pose d'équipements sportifs et de jeux ludiques sur la Ville de Milly-la-Forêt.

Les produits objet du présent marché sont définis au C.C.T.P.

Lieu d'exécution : Rue du Colonel Arnaud Beltrame – 91490 MILLY-LA-FORÊT.

Article 2 : Décomposition de la consultation – Forme du prix

2.1 - Division en lots

La présente consultation donnera lieu à la passation d'un marché unique.

En effet, la dévolution en lots séparés risquerait de restreindre la concurrence ou de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

2.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

2.3 – Forme du prix

Le marché issu de la présente consultation sera exécuté pour un prix global et forfaitaire.

2.4 - Durée du marché

Le marché prendra effet à compter de sa date de notification. Il est conclu pour une durée ferme de 120 jours.

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1 – Groupements

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

Les candidats se présenteront sous la forme d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la Ville de Milly-la-Forêt. Un même candidat ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attribution du marché.

Le mandataire doit justifier des habilitations dont il est titulaire pour engager le groupement qu'il représente. A ce titre, il présente à l'appui de sa candidature l'ensemble des documents prouvant ces habilitations.

3.2 - Variantes – Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Le marché ne comporte pas de variante imposée.

Il n'y a pas de prestation supplémentaire éventuelle prévue pour ce marché.

3.3 - Modifications de détail au dossier de consultation

La Ville de Milly-la-Forêt se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

3.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.5 – Mode de règlement du marché

Le mode de paiement est le mandat administratif.

Les sommes dues seront mandatées et payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures conformément à l'article R.2192-10 du Code de la Commande Publique, à l'exception du solde de tout compte, au moins égal à 10% du montant total du marché, qui sera versé au titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 6.3 du C.C.T.P, au plus tard un mois après la réception du rapport de contrôle.

3.6 - Tranches

Sans objet

Article 4 : Dossier de consultation (DCE)

Le DCE se compose des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C) ;
- L'Acte d'Engagement (A.E) ;
- Un cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- Une Décomposition du Prix Global et Forfaitaires (D.P.G.F) à compléter
- Un cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)
- Une attestation de visite du site

Ces pièces sont mises à disposition par la Ville de Milly-la-Forêt sur la plateforme de dématérialisation www.marches-securises.fr

Les documents de la consultation sont d'accès libre, direct et complet. Pour les retirer par voie électronique, le candidat doit impérativement renseigner lors du téléchargement du DCE les informations demandées afin de bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications.

Il est donc nécessaire que le candidat vérifie très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse courriel erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Pour toute question relative à la dématérialisation des marchés publics, voir le « Guide très pratique de la dématérialisation pour les opérateurs économiques » via le lien :

Article 5 : Modalités de dépôt des offres

1) Dépôt de l'offre

Conformément aux dispositions de l'article L2132-2 du Code de la Commande Publique, les offres sont transmises par voie électronique uniquement.

Les offres devront être déposées avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Le soumissionnaire doit transmettre son offre en une seule fois dans un même pli. **Seule la dernière offre reçue sera ouverte par l'acheteur**, les autres seront écartées sans être examinées.

En cas d'erreur ou de volonté de modification d'une offre, le soumissionnaire déposera **un nouveau pli complet** avec l'intégralité des documents exigés par le règlement de la consultation.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le soumissionnaire informé que son offre est retenue est tenu de la signer. **Le seul dépôt de l'offre** vaut engagement de la part des candidats de signer ultérieurement le marché. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, les candidats ont la possibilité de faire parvenir à la Ville de Milly-la-Forêt, en complément de l'offre remise par voie dématérialisée, une **copie de sauvegarde** transmise sur un **support physique électronique ou sur un support papier**.

Cette copie sera placée dans un pli fermé comportant la mention lisible de :

**« Copie de sauvegarde – Marché n° PFA0123 relatif à la FOURNITURE ET LA POSE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE JEUX LUDIQUES »
NE PAS OUVRIR**

et sera transmise :

- **avant la date et l'heure limites de réception des offres** indiquées sur la page de garde du présent document,
- à l'adresse suivante : (du lundi au jeudi 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

**Mairie de Milly-la-Forêt
Place de la République
91490 MILLY-LA-FORÊT**

2) prévention anti-virus et traitement des virus :

Les soumissionnaires s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Si un programme informatique malveillant est détecté par l'acheteur dans un fichier transmis par voie électronique ou bien dans une copie de sauvegarde ouverte régulièrement, et qu'il peut être réparé alors la procédure peut suivre son cours.

Si le fichier ne peut pas être réparé, l'acheteur doit considérer ce document comme nul ou incomplet.

Si elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres et les candidatures transmises par voie électronique dans lesquelles un virus est détecté par l'acheteur, ne font pas l'objet d'une réparation. Dans ce cas, la copie de sauvegarde est ouverte.

La copie de sauvegarde, si elle est électronique, ne sera pas ouverte dans les cas suivants :

- si un programme informatique malveillant est détecté,
- si une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais.

3) Signature électronique :

Le soumissionnaire informé que son offre est retenue **pourra signer le marché avec un certificat de signature électronique.**

- La signature électronique s'exerce au moyen d'un certificat nominatif (**de la personne ayant le pouvoir d'engager l'opérateur économique**) et d'une application logicielle.
- Toutes les informations nécessaires à l'acquisition d'un certificat sont en ligne sur les sites des autorités de certification qui les commercialisent.

Article 6 : Contenu des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, le cas échéant datées :

6.1 – Candidature

A TRANSMETTRE DANS UN FICHIER UNIQUE NOMME « CANDIDATURE » AU FORMAT PDF, DANS L'ORDRE DEMANDE CI-DESSOUS :

A) Les documents, déclarations et attestations suivants, prévus par le Code de la commande publique :

- Un e-DUME (disponible sur la Plateforme marches-securises.fr à l'adresse de la consultation)

OU

- la lettre de candidature, formulaire DC 1, dûment complétée. En cas de groupement, une seule lettre de candidature est à produire, identifiant chaque membre du groupement, **ET**,
- la déclaration du candidat, formulaire DC2, dûment complétée (une par lot si le candidat répond à plusieurs lots)
- une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail.

Ces formulaires sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

B) Les renseignements suivants permettant d'évaluer les capacités professionnelles techniques et financières du candidat :

- Au titre des capacités professionnelles : Une liste des principales fournitures livrées ou des principaux services effectués **au cours des trois dernières années**, en rapport avec l'objet du marché et indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- Au titre de capacités financières : Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires spécifique concernant les fournitures livrées ou les services exécutés correspondant à l'objet du présent marché, **au cours des trois derniers exercices disponibles** ;
- Au titre des capacités techniques : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement **pour chacune des trois dernières années**.

NOTA : Dans le cas où le candidat ferait une offre sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire, les pièces administratives décrites ci-dessus en A), concernant chaque membre du groupement, devront être fournies. En outre, la lettre de candidature dûment complétée et signée sera jointe lorsque le mandataire sera habilité par les membres du groupement à signer l'acte d'engagement.

En revanche, les capacités du candidat en B) seront appréciées globalement sur l'ensemble du groupement.

Les capacités de l'entreprise pourront être apportées par tout autre moyen de preuve que le candidat jugera utile.

6.2 – Offre

A TRANSMETTRE AU FORMAT INDIQUE CI-DESSOUS :

- L'acte d'engagement, (**complété en format WORD non signé ou signé électroniquement**) ;
- La D.P.G.F (**EXCEL**) complétée;
- Le mémoire technique détaillé comprenant à minima :
 - Un plan d'aménagement avec l'implantation exacte des structures et de leurs zones de sécurité respectives,
 - La notice d'emploi et de montage des équipements,
 - Le certificat de conformité à la norme des équipements délivré par un laboratoire indépendant.
 - L'attestation de visite du site
 - Les noms et adresses des fabricants
 - La durée de garantie pour chaque type de pièces

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète pourra être immédiatement écartée

La remise d'une offre implique pour le candidat l'acceptation sans modification des clauses de l'ensemble du marché.

6.3 – Echantillon

Néant.

Article 7 : Jugement des candidatures et des offres

7.1 – Candidature

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2144-1 à 7 du Code de la commande publique.

Les candidatures seront analysées au vu des capacités techniques, professionnelles et financières.

Si la Ville de Milly-la-Forêt constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il pourra décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces. Cette demande sera transmise via la plateforme de dématérialisation et indiquera pour tous un délai maximal de transmission des documents manquants.

7.2 – Offres

Les offres seront jugées au vu des critères suivants :

- **Prix des prestations (coefficient de 30%)** : apprécié au vu de la Décomposition du Prix Global

L'offre qui présente la simulation en euros TTC la moins élevée se voit attribuer la note maximale.

Les autres offres sont notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :

$$\boxed{NP = 30 \times (Po / P)}$$

Où :

NP = note de l'offre considérée

P = prix de l'offre considérée

Po = prix de l'offre la moins disante

- **Valeur technique (coefficient de 70%)** : appréciée au vu du cadre de réponse technique du candidat ainsi que du planning prévisionnel et décomposée ainsi :
 - La qualité du matériel et la technique de pose, la démarche environnementale ainsi que le planning prévisionnel détaillé, clair et concis des prestations ainsi que les délais d'exécution pour **20 points**.
 - Le mode opératoire utilisé dans le cadre de la pose de chacun des équipements pour **20 points**.
 - Pertinence de l'organisation de l'espace et des équipements proposés pour **30 points**.

S'il n'a reçu que des offres qui lui paraissent irrégulières, inacceptables ou inappropriées, l'acheteur pourra déclarer tout ou partie de la consultation infructueuse.

La Ville de Milly-la-Forêt se réserve le droit de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite.

Article 8 : Conditions d'attribution du marché

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant la vérification par le pouvoir adjudicateur des certificats mentionnés aux articles R2143-6 à 10 du Code de la Commande Publique.

Ces documents sont les suivants :

- les pièces mentionnées aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du travail,
- les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager la société,
- la copie du ou des jugements prononcés à cet effet si le candidat est en redressement judiciaire.

Dans l'hypothèse où le candidat ne pourrait pas fournir ces documents dans le délai indiqué dans le courrier d'attribution, conformément aux dispositions de l'article R2144-7 du Code de la Commande Publique sa candidature serait déclarée irrecevable et le candidat serait éliminé. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 9 : Renseignements complémentaires

9.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite sur le site www.marches-securises.fr, à l'adresse ci-dessous :

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation des entreprises, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

La visite sur site est obligatoire. Elle se tiendra sur un seul jour, **le vendredi 5 mai 2023**. Pour réserver un créneau horaire, le candidat doit au plus tard **le 3 mai 2023**, le secrétariat des services techniques par téléphone au 01 64 98 80 07 ou par mail à l'adresse technique@milly-la-foret.fr

Article 10 : Traitement des données

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente consultation font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer la passation, l'exécution et la gestion financière des marchés publics de la Ville de Milly-la-Forêt.

Les destinataires des données sont les personnels de la Ville de Milly-la-Forêt, chargés de la passation, du suivi et de la gestion des marchés publics.

Conformément aux articles R2184-12 et R2184-13 du code de la commande publique en vigueur au 1er avril 2019, l'acheteur conservera les pièces constitutives du marché public pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la fin de l'exécution du marché public. L'acheteur conserve les candidatures et les offres ainsi que les documents relatifs à la procédure de passation pendant une période minimale de cinq ans à compter de la date de signature du marché public.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 et l'ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 et au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016-679 du 27 avril 2016, les personnes concernées

bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données ou encore de limitation du traitement.

Conformément aux articles 15, 16, 17, 18, 20 et 21, du RGPD, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès à leurs données, de rectification ou d'effacement de celles-ci, ou de limiter leur traitement, et du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité de leurs données.

Pour exercer ces droits, les personnes concernées adresseront un email, en précisant leurs nom(s), prénom(s), et l'accompagneront d'une copie de leur pièce d'identité, à :

Pour la passation et l'exécution du marché :

mairie@milly-la-foret.fr

Article 11 : Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Versailles

56 avenue de St Cloud

78011 Versailles

Téléphone : 01 39 20 54 00,

Télécopieur : 01 39 20 54 87.

Courriel: greffe.ta-versailles@juradm.fr